

CONSEIL SYNDICAL

YZ/EA

Annexe à la délibération n° 2024-71
du C.C. n° 15 du 16.09.2024

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN,

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE



REUNION

CS 14 du 24.06.2024



4 questions numérotées

2024-67 à 2024-70



PROCES-VERBAL

Conseil Régional de Normandie

- | | | |
|---|-----------|------------------|
| 1 | Sophie | GAUGAIN |
| 2 | Catherine | MEUNIER |
| 3 | Julie | BARENTON-GUILLAS |
| 4 | Laurent | BEAUVAIS |

Conseil Départemental de l'Orne

- | | | |
|---|--------|---------|
| 5 | Jérôme | NURY |
| 6 | Alain | LANGE |
| 7 | Lori | HELLOCO |

Flers Agglo

- | | | |
|----|---------|----------|
| 8 | Yves | GOASDOUE |
| 9 | Jacques | FORTIS |
| 10 | Gilles | RABACHE |

Secrétaire de
séance

Jacques FORTIS

Horaires et
participation

Voir page suivante

Syndicat Mixte
Normand'Innov

Siège Social
Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 14 DU 24.06.2024
4 questions numérotées 2024-67 à 2024-70

DELIBERATION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les Locaux du Pôle Services de Flers Agglo – 35 Rue Saint Sauveur – 61100 FLERS, sous la présidence de Yves GOASDOUE – 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémie PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Alain LANGE	Sylvie THIEULENT	Ensemble de la séance

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusés : Sophie GAUGAIN et Laurent BEAUVAIS (ensemble de la séance)

Absentes : Catherine MEUNIER et Julie BARENTON-GUILLAS (ensemble de la séance)

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 10 Quorum : 6	2024-67 à 2024-70	6	6

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
18.06.2024	11 H 00	Jacques FORTIS	11 H 45	28.06.2024	01.07.2024

**CONSEIL SYNDICAL N° 14
DU 24 JUIN 2024**

SOMMAIRE

N° d'ordre	Objet de la délibération	N° de délibération
1.	Compte Administratif 2023 – Présidence temporaire de séance	2024-67
2.	Compte Administratif 2023 et affectation du résultat	2024-68
3.	Compte de Gestion 2023 de Monsieur le Trésorier Principal de Flers	2024-69
4.	Budget Primitif 2024 – Décision Modificative n° 1	2024-70

R A P P O R T

Présenté par
Yves GOASDOUE
1^{er} Vice-Président

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	14	24.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				1	2024-67

OBJET COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – PRESIDENCE TEMPORAIRE DE SEANCE

YZ/AA/EA

Chers collègues,

L'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales stipule que :

« Dans la séance où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote ».

L'article L 5211-1 du C.G.C.T. rend cet article applicable aux Syndicats Mixtes.

S'agissant de la présentation des comptes administratifs 2023 pour lesquels la Présidente ne peut voter, il appartient à l'Assemblée de désigner son Président, étant rappelé que l'article L 2121-21 du même Code précise notamment :

« Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé ».

Cependant, le conseil syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ELIRE votre Président de séance pour le vote de la question portant sur le compte administratif 2023.

Monsieur Yves GOASDOUE est élu à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN



Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-256104050-20240624-2024-67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Publication : 01/07/2024

2024-67	COMPTE ADMINISTRATIF 2023 PRESIDENCE TEMPORAIRE DE SEANCE	DISCUSSION
---------	--	-------------------

Monsieur Yves GOASDOUE est élu Président temporaire de séance.

RAPPORT

Présenté par
Yves GOASDOUE
1^{er} Vice-Président

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	14	24.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				2	2024-68

OBJET COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DU RESULTAT

YZ/AA/EA

Chers collègues,

Le Compte Administratif 2023 du Syndicat Mixte se résume comme suit :

BUDGET GENERAL	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 255 458,09 €
RECETTES DE L'ANNEE	4 097 629,38 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-1 578 806,18 €
RESULTAT DE CLOTURE	3 774 281,29 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 884 674,77 €
RECETTES DE L'ANNEE	3 956 438,40 €
DEPENSES DE L'ANNEE	-5 005 521,13 €
RESULTAT DE CLOTURE	835 592,04 €
RESTES A REALISER DEPENSES	-
RESTES A REALISER RECETTES	-
EXCEDENT	835 592,04 €
RESULTAT DISPONIBLE	4 609 873,33 €

AFFECTATION DU RESULTAT

- Compte 001 (C/ 001R) - solde d'exécution de la section d'investissement reporté..... 835.592,04 €
- Compte 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés 0,00 €
- Compte 002 (C002R) - excédent reporté..... 3.774.281,29 €

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - **APPROUVER** le Compte Administratif 2023 du Syndicat Mixte Normand'Innov.
- 2 - **CONFIRMER** l'affectation des résultats 2023 telle que décrite ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-256104050-20240624-2024-68-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Publication : 01/07/2024



Yves GOASDOUE

R A P P O R T

Présenté par
Yves GOASDOUE
Président

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	14	24.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				3	2024-69

OBJET	COMPTE DE GESTION 2023 DE MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL DE FLERS
--------------	---

YZ/AA/EA

Chers collègues,

Suite à l'examen et au vote du Compte Administratif 2023 du Syndicat Mixte, le Conseil Syndical doit également se prononcer sur l'adoption du Compte de Gestion correspondant, dressé par Monsieur le Trésorier Principal de Flers.

Ce document est conforme au Compte Administratif 2023 et n'appelle ni observations ni réserves.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER sans observations ni réserves le Compte de Gestion 2023 du Syndicat Mixte établi par Monsieur le Trésorier Principal de Flers.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN



Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

061-256104050-20240624-2024-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Publication : 01/07/2024

RAPPORT

Présenté par
Yves GOASDOUE
Président

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	14	24.06.2024	N° d'ordre	N° délibération
				4	2024-70

OBJET	BUDGET PRIMITIF 2024 – DECISION MODIFICATIVE N° 1
--------------	---

YZ/AA/EA

Chers collègues,

L'exécution du budget pour 2024 conduit à proposer des ajustements détaillés en annexe.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les opérations budgétaires décrites au tableau ci-joint et qui figureront au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN



Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20240624-2024-70-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024
Publication : 01/07/2024

POINTS DIVERS

Il est prévu d'envoyer aux membres du Bureau l'AMI photovoltaïque.